



## Conseil pour une dette anpe

Par **mely35**, le **10/01/2012** à **16:35**

Bonjour,

J'ai rencontré des soucis avec l'anpe et j'aimerais avoir votre avis:

Suite à une démission, je me suis réinscrite à l'anpe fin Avril 2011. Le mois qui a suivi j'ai perçu une première somme de l'anpe, j'ai donc contacté l'anpe pour leur spécifier que je venais de démissionner et que je ne devrais pas avoir le droit à cette somme. La personne que j'ai eu au téléphone m'a dit qu'il s'agissait de fin de droit et que oui j'y avais le droit. J'ai ensuite vu deux conseillères, dans l'agence de Rennes sud, qui m'ont dit la même chose.

J'ai donc perçus ces revenus le temps de retrouver un emploi fin Août et le 22/10/11 les assedic m'ont envoyé un courrier pour me demander de leur rembourser cette somme qui s'élève à 1168,76 €.

J'ai fait une demande de remise gracieuse contenue de mes faibles revenus qui m'a été refusée.

On m'a dit au secours catholique que je pouvais avoir recours à une demande d'aide juridictionnelle, le problème c'est que je pense dépasser le seuil souhaité suite à plusieurs missions intérim accumulées au mois de décembre.

C'est là que je vous demande conseil: pensez-vous que j'ai des droits? Et que je peux trouver un moyen pour ne pas payer cette somme?

Par **youris**, le **10/01/2012** à **18:02**

bjr,

même si les assedic ont fait une erreur cela ne vous autorise pas à garder cette somme indue selon eux.

si vous ne remboursez pas, et comme la demande de remise gracieuse vous a été refusée, vous n'avez à mon avis d'autre alternative que celle de rembourser sinon une procédure judiciaire n'est pas à exclure.

par contre essayez de négocier un échéancier ou même demander à un juge de vous accorder des délais de grâce.

cdt

Par **mely35**, le **10/01/2012** à **18:09**

D'accord merci pour votre réponse. J'ai déjà un échéancier de lancé mais ce n'est pas une petite somme alors je pensais que je pourrais essayé de diminué la somme au moins, mais apparemment non.